

**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**  
**Arrondissement de BORDEAUX**  
**COMMUNE D'EYSINES**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
Nombre de membres en exercice : 9  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 14 mars 2017  
-----

Objet : Orientations budgétaires pour 2017 : rapport.

L'an deux mille dix-sept, le quatorze mars à seize heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste MAÏTIA, Vice-président.

PRESENTS :

- Mme Florence CAÇAO, membre du Conseil Municipal,
- Mme Véronique JUSOT, membre du Conseil Municipal,
- M. Yannick UHEL, membre du Conseil Municipal,
- Mme Jeannine DARROUZES, représentant des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Mme Sylvette INCONNU, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées,
- Mme Paulette LAGUERRE, représentant des Associations des Personnes Handicapées.

ABSENTS EXCUSES :

- Mme Christine BOST, Présidente,
- M. Michel ROMUALE, représentant des Associations Familiales.

-----  
Monsieur MAITIA, Vice-président, présente le rapport suivant :

« Le débat sur les orientations budgétaires prévu pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics, doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget

De nouvelles dispositions prévues par la loi du 7 août 2015 portant Organisation Territoriale de la République précise le contenu du rapport de synthèse support de débat. Outre les orientations budgétaires retenues, le rapport doit contenir une présentation de la structure et de l'évolution des effectifs, et des rémunérations, ainsi que des avantages en nature et du temps de travail.

L'ensemble de ces informations font l'objet d'une publication.

Ce débat sera acté par un vote. Les orientations générales à retenir pour l'exercice 2017 concernent le budget primitif du CCAS, le budget primitif annexe de la Résidence Personnes Agées (RPA) de Migron et le budget primitif annexe du Service d'Aide à Domicile (SAD).

Le rapport qui vous est présenté, intègre ces éléments.

**I. La situation du CCAS en 2016 :**

**a) Personnel - Eléments rétrospectifs :**

⇒ Les effectifs au 31/12/2016 (titulaires et contractuels) :

Années	Effectif total	CCAS	PE	SAD	RPA
2016	96	5	70	16	5
2015	100	5	74	15	6
2014	107	5	80	18	4
2013	98	5	72	16	5

⇒ Les dépenses (comptes administratifs):

Années	En €	Evolution en % N-1
2016	3 212 436,29	-2,38%
2015	3 290 601,14	+1,69%
2014	3 236 050,45	+5,67%
2013	3 062 321,77	-0,06%

Au service d'aide à domicile, 2 agents titulaires (1 en maladie ordinaire et 1 en congé longue maladie) font l'objet d'un remplacement par 2 personnels contractuels compte tenu des plans d'aide existants à assurer.

Au service petite enfance, le personnel absent est remplacé par du personnel contractuel compte tenu des taux d'encadrement à respecter dans les structures.

L'évolution des dépenses 2016 est en baisse de 2,38% pour une perspective d'évolution initiale à 1,75% au Budget Primitif. Cette situation est générée notamment par la baisse de l'absentéisme.

**b) La situation du Compte Administratif**

Les dépenses de l'exercice s'établissent à 3 512 318€.

Les recettes de l'exercice s'établissent quant à elles à 3 644 987€.

Les dépenses de fonctionnement sur les principaux postes évoluent sur les dernières années comme suit :

Chapitres	Libellés	2013	2014	2015	2016
011	Fonctionnement courant	224 487	221 565	209 436	228 124
65	Aides et secours	56 104	49 494	42 160	33 837
65	Subventions	35 000	30 000	30 000	40 000

⇒ Les dépenses de fonctionnement courant sont en hausse du fait de la fourniture des couches dans les établissements d'accueil du jeune enfant du CCAS.

⇒ Les aides et secours sont en décroissance régulière du fait de l'activité des associations caritatives notamment.

⇒ Les subventions sont en hausse en compensation du règlement de créances irrécouvrables dans les budgets annexes.

Les recettes de fonctionnement réalisées (principaux postes) ont progressé comme suit :

Chapitres	Libellés	2013	2014	2015	2016
013	Atténuation de charges	70 982	43 527	91 962	54 644
70	Produits des services	411 321	390 981	382 848	374 956
70	Remboursement des budgets annexes	376 624	408 687	443 032	443 923
74	Subvention de la ville	1 615 000	1 665 000	1 740 000	1 775 000
74	Participations CAF MSA	917 425	961 213	968 811	993 865

⇒ Les atténuations de charges de personnels ont baissé en 2016 compte tenu de la diminution du nombre d'agents en longue maladie et en congés maternité.  
Ces chiffres semblent présenter un caractère cyclique.

⇒ Les recettes liées aux produits des services ont baissé régulièrement depuis 2013. En effet, la Caisse d'Allocations Familiales encourage les CCAS à favoriser une plus grande mixité sociale dans les structures petite enfance. Celle-ci génère une baisse du niveau nominal du taux d'effort des familles.

⇒ La subvention de la ville a été revalorisée entre 2015 et 2016 de +2% passant à 1 775 000€.

⇒ Les participations correspondant à la Prestation de Service Unique attribuée par la CAF et la Mutualité Sociale Agricole sont liées aux produits des services. En compensation du constat de ceux-ci

à la baisse, cette ligne augmente. Cependant, cette donnée est à considérer avec prudence. La baisse effective du taux de facturation (rapport entre le nombre d'heures facturées et le nombre d'heures réalisées) en dessous du seuil de 117% permet un meilleur financement par la CAF.

⇒ L'attribution d'un logement de fonction à la gardienne de la RPA de Migron constitue le seul avantage en nature au CCAS.

⇒ Le temps de travail du CCAS est calculé sur la base de 35 H hebdomadaires, du droit à congés annuels et des variations du calendrier des jours fériés.

## II. Les orientations 2017 :

### A) Éléments prospectifs 2017 :

⇒ Effectifs au 01/01/2017 : 97 agents

Par statut :

Statut	Global	CCAS	PE	SAD	RPA
Titulaire	66	4	46	12	4
Contractuel	31	1	26	4	0
<b>Total</b>	<b>97</b>	<b>5</b>	<b>72</b>	<b>16</b>	<b>4</b>

Répartition des non-titulaires :

Besoin temporaire sur emploi permanent	9
Besoin permanent sur emploi permanent	22

Par catégorie hiérarchique :

Catégorie	Global	CCAS	PE	SAD	RPA
A	9	1	8	0	0
B	10	1	8	1	0
C	78	3	56	15	4

Par sexe :

- Femmes : 96
- Hommes : 1

⇒ Les charges de personnel

Les charges de personnel constituent le poste de dépenses le plus important du budget du Centre Communal d'Action Sociale.

En 2017, elles seront contenues à l'application des mesures statutaires, à l'évolution des obligations légales (taux de charges employeurs, réforme des statuts.) et aux obligations liées à l'activité du service ( prise en compte des taux d'encadrement dans le service petite enfance, remplacement des personnels en maladie, niveau de plan de charge du service d'aide à domicile à maintenir). Elles prendront également en compte l'évolution du coût de l'assurance ASTER en forte hausse d'environ 30 000€.

## **B) Le budget primitif du CCAS**

### **Section de fonctionnement :**

#### **Les recettes :**

Les orientations sont cadrées par les ressources financières du CCAS constituées par :

- Les prestations de service : participation des familles pour le service petite enfance;
- Les participations des divers organismes financeurs : Caisse d'Allocations Familiales (prestation de service unique), Conseil départemental, Mutualité sociale agricole, ...
- La subvention municipale dont le montant attribué permettra d'assurer l'équilibre du budget.
- La compensation en atténuation de charges (assurances, salaires ...)

#### **Les dépenses :**

⇒ L'effort d'optimisation débuté en 2014, sera poursuivi en 2017.

⇒ Les charges de personnels tiendront compte des perspectives 2017 précitées.

⇒ Les subventions d'équilibre aux budgets annexes seront soit maintenues pour le Service à Domicile, soit en hausse pour la RPA compte tenu de l'existence de créances irrécouvrables et de l'évolution en résidence autonomie de la RPA ce qui génèrera des activités supplémentaires.

⇒ D'importants travaux d'entretien ont été programmés dans les établissements d'accueil du jeune enfant.

⇒ Le projet de mise en place d'un logiciel métier au CCAS génèrera des besoins en formation pour l'ensemble des agents.

### **Section d'investissement :**

Il est prévu l'achat d'un logiciel métier CCAS et l'achat de matériel informatique et de bureau pour répondre à la mise en place de la tarification sociale des transports portée par Bordeaux Métropole en lien avec une éventuelle affectation à la section d'investissement d'une part du résultat de la section de fonctionnement.

## **III) Le Budget primitif annexe de la RPA de Migron :**

**Les dépenses de fonctionnement** sur les principaux postes évoluent sur les dernières années comme suit :

Chapitres	Libellés	2013	2014	2015	2016
011	Fonctionnement courant	321 119	321 569	314 806	302 534
012	Personnel	81126	77 087	80 071	81 633

Les recettes de fonctionnement réalisées (principaux postes) ont progressé comme suit :

Chapitres	Libellés	2013	2014	2015	2016
74	Subvention du CCAS	35 000	30 000	25 000	40 000
75	Revenus des immeubles	370 028	369 973	371 673	363 248

Les recettes :

Les recettes proviennent :

⇒ de la perception des loyers suivant la redevance calculée chaque année par le bailleur "Logévie" qui détermine le montant du loyer, des charges d'entretien et des charges d'énergie,

⇒ du forfait autonomie attribué par le Conseil Départemental dans le cadre de la requalification des RPA en résidence autonomie.

⇒ La gestion rigoureuse est maintenue pour ce qui est de l'attribution rapide d'un logement dès qu'il existe une vacance.

Les dépenses :

⇒ Suite au décès d'un résident en fin d'année, une créance irrécouvrable importante est à prévoir en 2017.

⇒ La poursuite des travaux dans les appartements à la rotation constitue un pôle de dépenses important. La réflexion engagée avec Logévie sur les travaux relevant soit de la provision de gros entretien (PGE) soit du budget de la résidence est poursuivie. Le taux de rotation important compte tenu de l'âge d'entrée dans la résidence engendre un entretien plus fréquent des appartements. Une réflexion sur l'adaptation des salles de bain, engagée en 2016, aura un début d'impact sur les dépenses 2017.

⇒ La prise en compte du forfait autonomie versé par le Conseil Départemental dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) engendrera le financement des dépenses non médicales, actions individuelles et/ou collectives, permettant de préserver l'autonomie des résidents.

## VI. Le Budget primitif annexe du service d'aide à domicile :

Les dépenses de fonctionnement sur les principaux postes évoluent sur les dernières années comme suit :

chapitre	libellé	2013	2014	2015	2016
Groupe 1	Dépenses d'exploitation courante	4 224	4 541	4 866	4 930
Groupe 2	Dépenses de personnel	296 404	328 483	357 052	358 064
Groupe 3	Dépenses afférentes à la structure	20 408	11 841	18 807	13 291

Les recettes de fonctionnement réalisées (principaux postes) ont progressé comme suit :

chapitre	libellé	2013	2014	2015	2016
Groupe 1	Produits de la tarification	326 136	368 326	370 614	383 173
Groupe 2	Autres produits	1926	1171	5150	294

Les recettes :

⇒ Le tarif horaire du RPDAD qui a évolué de + 2,53% en 2016 prendra en compte celui de 2017.

⇒ Les recettes proviennent de la participation des bénéficiaires du service et des participations de divers organismes tels que le Conseil Départemental (Allocation Personnalisée d'Autonomie - Services ménagers - Prestation de Compensation du Handicap). Les recettes sont essentiellement tributaires de plans d'aide attribués par le Conseil Départemental, la MDPH ou sollicités directement par les habitants.

Les dépenses :

⇒ Les dépenses sont quant à elles essentiellement liées aux charges de personnel.

⇒ L'impact de la loi sur le vieillissement va générer en 2017 des adaptations et l'optimisation des outils nécessaires aux missions du personnel tels que les kits de prévention proposés par le RPDAD ou encore la dotation des aides à domicile de smartphones.

⇒ Le temps de travail du poste d'agent de coordination, suite à un redéploiement de personnel, monte en charge progressivement.

⇒ L'adhésion au Réseau Public Départemental d'Aide à Domicile (RPDAD) est revalorisée chaque année.

Le Conseil d'Administration est invité à acter de la tenue du débat à l'occasion du présent rapport d'orientations budgétaires. »

Le Conseil d'Administration donne acte à Monsieur le Vice-président des orientations budgétaires présentées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.



Pour expédition conforme,  
Monsieur le Vice-président du C.C.A.S.,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Maïtia', is written over a horizontal line. The signature is slanted upwards from left to right.

Jean-Baptiste MAITIA